

Association Syndicale Libre de l'Artuby

Hôtel de Ville 83840 LA MARTRE

Draguignan, le 8 Juin 2012

Monsieur Le Préfet du Var
Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie
BP 1209
83070 TOULON Cedex

N/Réf : GH/GC/TV

Dossier suivi par : Gilles CAUVIN / Thomas VAUTRIN- Tél : 04 94 50 54 84 / 04 94 50 54 69

A l'attention de : Paul MOURIER – Préfet du Var

Objet : Acte de Candidature de l'A.S.L. Artuby comme Organisme Unique de Gestion Collective

Monsieur Le Préfet,

Dans le cadre de la Loi sur l'Eau et des Milieux aquatique de 2006 du 30 Décembre 2006, l'Association Syndicale Libre Artuby, représentée par son Président Gérard HENRY, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Var, propose sa candidature pour être désignée comme :

Organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation à usage agricole, comme le prévoit le 6° du II de l'Article L. 211-3 et l'article R.211-212 du Code de l'Environnement.

Cette candidature porte sur le périmètre de gestion du **Bassin Versant de l'Artuby**.

Le dossier complet d'acte de candidature vous sera envoyé dans les plus brefs délais.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de l'ASL



Gérard HENRY

Copie pour info :

- Chambre Départementale d'Agriculture du Var
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var
- Président de la CLE du SAGE Verdon
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse
- Conseillère Générale du Var (Canton de Comps)